



Résumé du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Résumé de la séance du conseil du 14 octobre 2020 qui s'est tenue au chalet des loisirs de Saint-Félix-d'Otis

ÉLECTION 2020

- Le conseil convient d'appliquer pour l'élection 2020 les procédures suivantes :
 - en cas d'égalité du vote pour l'élection du préfet, et si applicable, des nominations du préfet suppléant et des membres du comité administratif, le conseil procédera à un deuxième tour par scrutin secret;
 - de garder secret le résultat du nombre de votes, candidat par candidat
- M. Gérald Savard est nommé préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour une période de deux ans, soit jusqu'en octobre 2022.
- M. Rémi Gagné est nommé à titre de préfet suppléant de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour une période de deux ans, soit jusqu'en octobre 2022.
- Les membres suivants sont nommés au sein du comité administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour une période de deux ans, soit jusqu'au conseil d'octobre 2022 : Hervé Simard, Bruno Tremblay et Laurent Thibeault.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma de son document complémentaire :
 - Rivière-Éternité / Règlement 164-2020 / Modifiant le règlement de zonage numéro 126-2015 relativement à l'encadrement de la culture, de la production, du transport, de l'entreposage et de la vente de cannabis et relativement à divers objets, notamment l'aire au sol totale maximum des bâtiments complémentaires, les résidences de tourisme et les usages permis dans la zone R18
 - Rivière-Éternité / Règlement 170-2020 / Modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 133-2015 en concordance avec le règlement numéro 169-2020 modifiant le plan d'urbanisme ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement apportée par le règlement 18-387
 - Rivière-Éternité / Règlement 171-2020 / Modifiant le règlement de zonage numéro 126-2015 en concordance avec le règlement numéro 169-2020 modifiant le plan d'urbanisme ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement apportée par le règlement 18-387
- Relativement au Règlement 20-420 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ayant pour objet d'agrandir l'affectation agroforestière à même l'affectation agricole dynamique dans la municipalité de Bégin, les élus remplacent l'assemblée de consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

- Le préfet est autorisé à déposer un mémoire réalisé par la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le projet de construction d'un complexe de gaz naturel liquéfié à Saguenay.
- Le conseil octroie le contrat pour l'accompagnement d'un professionnel en environnement pour la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques à l'entreprise Environnement CA au montant de 64 552,02 \$, taxes incluses.
- Le conseil confie au comité politique d'aménagement (CPA) de la MRC du Fjord-du-Saguenay le suivi et l'accompagnement du mandat visant à doter la MRC du Fjord-du-Saguenay d'un plan de développement du transport durable.

CULTURE ET PATRIMOINE

- Le conseil attribue un montant de 30 000 \$ pour la réalisation de l'action 3.4 du menu de l'Entente de développement culturel 2018-2019-2020 à la 11^e édition du Programme de soutien aux initiatives culturelles. Les documents relatifs au Programme seront transmis à toutes les municipalités de la MRC en prévision de la prochaine date de dépôt fixée au 12 février 2021.

IMMEUBLE

- Le conseil autorise la MRC à demander des soumissions sur invitation pour la réalisation des travaux de réaménagement de la réception et de l'accès aux installations au point de service.

SÉCURITÉ INCENDIE

- La compilation des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel sera transmise au ministère de la Sécurité publique pour l'année 2021-2022.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Le conseil adopte l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie et de désincarcération.
- Le Règlement ayant pour objet la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles provenant des unités d'occupation résidentielle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay est adopté.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

- Une demande sera faite auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) de reconduire le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour les cinq prochaines années.
- Le conseil mandate les professionnels de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'enclencher un processus de planification forestière pour l'année 2021-2022.

TERRITOIRES NON ORGANISÉS

- Le conseil autorise les travaux faisant l'objet de la demande de permis soumise par La Pulperie de Chicoutimi, cette demande étant assujettie au Règlement numéro 09-262 ayant pour objet la citation patrimoniale du chalet Antoine-Dubuc. Une somme de 3 000 \$ est autorisée, et ce, à la fin des travaux, avec preuves de déboursés à l'appui.
- Les travaux de réparation de la glacière de la pointe de Bardsville sont autorisés et le mandat de rénovation est octroyé à l'entreprise Toiture et Construction François inc. pour un montant de 19 989,55 \$, incluant les taxes.

GESTION FONCIÈRE / SABLE ET GRAVIER

- Le conseil octroie une aide financière maximale de 30 000 \$, et au plus 25 % des coûts des travaux, au Club de motoneige Caribou-Conscrits inc. pour l'amélioration du sentier Trans-Québec numéro 93 dans le secteur du Valinouët.
- Une aide financière maximale de 7 000 \$ est également octroyée au Club de motoneige du Fjord pour les travaux suivants :

Demande	Détail	Coût projeté	Aide maximale acceptée
2	Travaux d'amélioration du sentier et de pose de ponceaux chez un propriétaire privé - sentier 383.	10 000 \$	5 000 \$
3	Travaux de débroussaillage sur terre publique - sentier 383.	2 000 \$	2 000 \$
Total		12 000 \$	7 000 \$

- Un montant maximum de 350 000 \$ sera réservé à même le fonds de gestion et de mise en valeur du territoire pour la réalisation de projets pour l'année 2021 et un appel de projets se déroulera entre le 19 octobre et le 18 décembre 2020.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC qui ont été proposées lors des réunions du 23 septembre et du 5 octobre 2020

est entériné et les sommes nécessaires à l'octroi des subventions seront prises à même le budget 2020 du Service de développement économique.

- Le conseil appuie la demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) concernant l'élaboration d'une stratégie d'attraction de main-d'oeuvre Saguenay-Lac-Saint-Jean de Développement économique 02 (DE 02) et octroie un montant de 30 000 \$ dans le cadre de la contribution financière à Développement économique 02.

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

- Les projets locaux suivants sont acceptés :

Municipalité	Organisme	Projet	Aide recommandée	Condition
L'Anse-Saint-Jean	Association chasse et pêche de l'Anse-Saint-Jean	Service en ligne	3 672,00 \$	
L'Anse-Saint-Jean	Comité de développement économique de Petit-Saguenay	École communauté	4 496,00 \$	
L'Anse-Saint-Jean	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Festival des Fours à pain	6 699,98 \$	
L'Anse-Saint-Jean	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Halte gourmande	13 860,00 \$	
Ferland-et-Boilleau	Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Dans ma rue on joue	7 986,60 \$	Approbation des épreuves pour l'affichage
Ferland-et-Boilleau	Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Sensibilisation lac Ha!Ha!	2 832,41 \$	
Ferland-et-Boilleau	Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Classe extérieure	8 000 \$	
Saint-Ambroise	Municipalité de Saint-Ambroise	Revitalisation du sentier de la chute Gagnon	13 800,00 \$	
Saint-Ambroise	Municipalité de Saint-Ambroise	Jardin communautaire	25 277,59 \$	
Saint-Ambroise	Municipalité de Saint-Ambroise	Parc canin	37 320,44 \$	
Saint-Ambroise	Foyer Saint-Ambroise	Sécurité des résidents	4 500,00 \$	Appui de la Municipalité à la réception des documents manquants
Saint-Fulgence	Municipalité de Saint-Fulgence	Patrimoine funéraire	31 680,00 \$	
Saint-Fulgence	Municipalité de Saint-Fulgence	Revitalisation et mise en valeur de Saint-Fulgence	13 500,00 \$	
Saint-Fulgence	Municipalité de Saint-Fulgence	Réfection sentier du refuge	65 263,58 \$	
Total			238 888,60	

- Les modifications suivantes concernant les projets de la Municipalité de Rivière-Éternité sont acceptées :

Projet	Aide initiale	Aide modifiée
Ma bibliothèque à moi	32 000 \$	24 000 \$
Le parc des artistes	20 000 \$	28 000 \$

- Le conseil accorde un délai jusqu'au 28 février 2021 au Club quad du Fjord pour la réalisation du projet de Sentier quad Ferland-et-Boilleau et la production du rapport d'activité, étant entendu que tous les autres éléments prévus à l'entente de financement restent les mêmes.

- Le conseil appuie les municipalités de Larouche et de Saint-Fulgence dans leur demande auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin que les projets financés par le Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et qui ne sont pas complétés au 31 décembre 2020 puissent se poursuivre en 2021 tout en maintenant l'aide financière réservée.
- Un mandat est octroyé à l'entreprise Broadnet Télécom au montant de 21 600 \$ plus taxes sous forme de banque d'heures (135 h à 160\$/h) pour la réalisation d'une mise à jour de réseau de fibres

optiques, une analyse d'opportunité pour la location de la fibre optique, l'élaboration d'un devis technique et accompagnement lors des prochains événements dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau de fibres optiques de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- Un contrat est octroyé à l'entreprise Enseignes ESM pour la réalisation, l'impression et l'installation d'un panneau d'affichage pour un montant total de 10 836,39 \$, incluant les taxes, et de réserver un montant total maximal de 2 000 \$ pour des besoins spécifiques que pourraient nécessiter l'installation du panneau (location de grue et signalisation), qui sera pris à même le budget des territoires non organisés (TNO).
- Une demande sera faite au gouvernement du Québec d'inclure dans la mise à jour des études sur le pont de Tadoussac une mise à jour spécifique des études réalisées sur le lien routier Petit-Saguenay – Baie-Sainte-Catherine.

DEMANDES D'APPUI

- Le conseil appuie la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) dans le principe de création d'un nouveau modèle d'affaires pour le développement de la motoneige touristique au Québec et signifie l'intérêt de la MRC du Fjord-du-Saguenay à contribuer aux échanges relativement à la stratégie entourant la création d'un OBNL ainsi que sa composition dans le cadre de l'optimisation de la motoneige touristique pour faire du Québec la destination mondiale numéro 1.

Johannie Bilodeau